



## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par le 1er projet de règlement no.515 portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

**UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE JEUDI 9 JUIN 2022 À COMPTER DE 19h00 DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.**

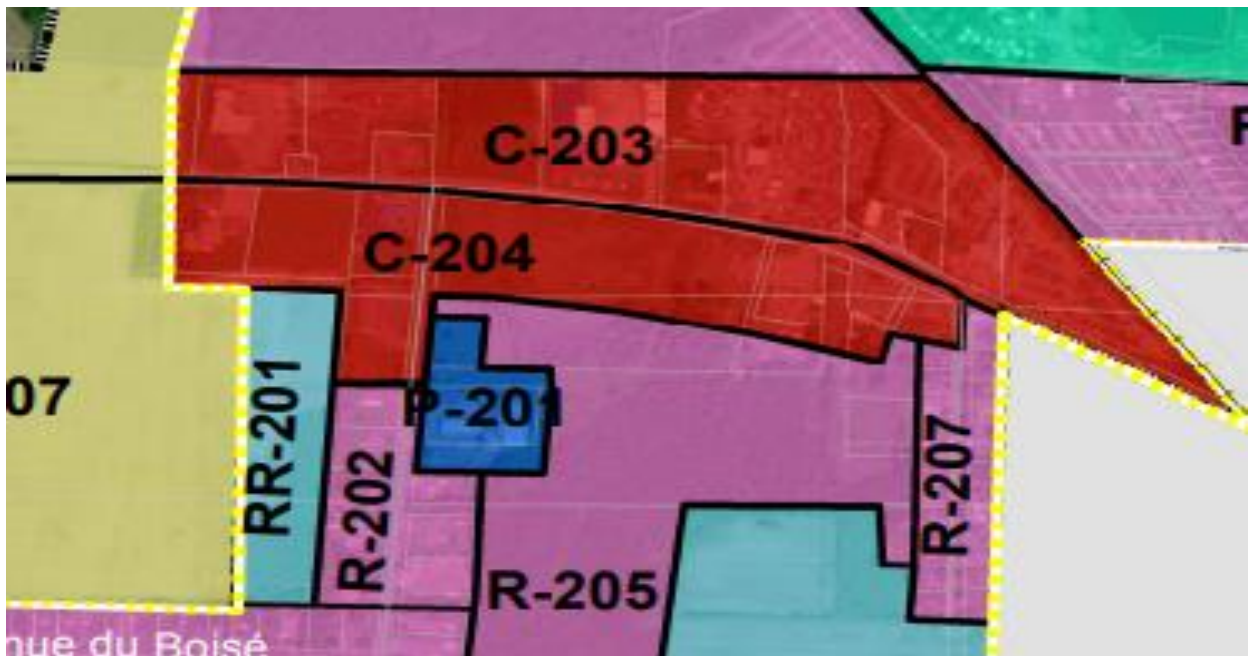
Au cours de cette assemblée publique de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

**LE PROJET DE RÈGLEMENT CONTIENT DES DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.**

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité au [st-cypriendenapierville.com](http://st-cypriendenapierville.com)

Les intentions contenues dans ce projet de règlement sont les suivantes :

- Retirer certaines classes d'usages de la zone C-204.
- Les dispositions du présent projet de règlement touchent la zone C-204 illustrée ci-bas.



DONNÉ À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE, CE 19 MAI 2022.

**James L.Lacroix**  
Directeur général  
& greffier-trésorier